

NUANCIER COMMUNAL

Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme

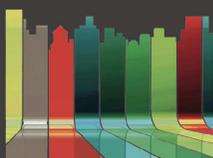
2016

Document non diffusable sans autorisation



NUANCIER COMMUNAL

Commune de Bonne 74380



sophie garcia
coloriste

+33 (0)6 23 90 02 75

Image Factory - Les Papeteries
3, esplanade Augustin Aussédat - 74960 Cran Gevrier

Préalable	5
-----------------	---

A - L'URBANISATION CONTEMPORAINE 11

Les secteurs d'application du nuancier	13
Nuancier applicables aux périmètres identifiés	

La Toiture	14
La Façade	16
Les Menuiseries	21
Les Bardages et Habillages bois	24

B – L'HABITAT TRADITIONNEL 26

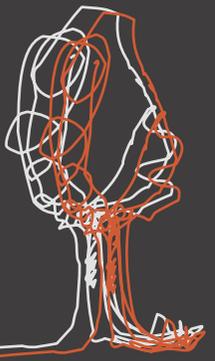
Les secteurs d'application du nuancier	28
Nuancier applicable aux périmètres identifiés ainsi qu'aux bâtiments classés en zones Ab, Nb et aux bâtiments repérés patrimoniaux (article L 123.1-7 du CU)	

La Toiture	29
La Façade	31
Les Menuiseries	34
Les Bardages et Habillages bois	37

Suggestions d'accords de coloration	38
Exemples d'accords de coloration	40
A partir du nuancier	41



Vision première du spectateur, la couleur, dans toutes ses dimensions et quel que soit le support investi, participe de l'environnement et entre pour une large part dans la composition et le caractère des paysages, ruraux comme urbains. Prodigieux outil de création d'ambiance et d'expression de l'espace dont elle contribue indéniablement à la mise en valeur, la couleur agit comme un révélateur de l'architecture. Dès lors que se profile la volonté de construire ou réhabiliter, tout en conservant à la commune une authenticité et une identité, la couleur est un outil essentiel dans la valorisation du patrimoine, la requalification des constructions récentes, mais également l'intégration harmonieuse de tout nouvel élément du cadre bâti dans son environnement.



Perception de la couleur

Simplifiée dans sa lecture globale, et complexe dans sa vision élémentaire, la couleur change selon l'échelle et la distance de perception.

Perçue de loin, une architecture est appréhendée dans l'ensemble global du site dont elle devient un élément constitutif. C'est de cette perception lointaine et globale que dépend la qualité des couleurs du paysage.

A moindre distance, la perception élémentaire amène à une lecture plus détaillée de l'architecture dans laquelle les taches colorées s'affirment et prennent consistance de même qu'apparaissent les textures, matériaux et structures des constructions.

Aussi, pour une juste intégration des constructions dans le paysage, c'est à ces deux niveaux de perception qu'il faut satisfaire. La prise en considération des données environnementales mais également du caractère des édifices alentours apparaît alors indispensable.

Données sur les effets des couleurs inspirées de l'ouvrage "Les couleurs de la France" JP Lenclos

Couleur et lumière

La plupart des couleurs du paysage sont impermanentes, c'est-à-dire sans cesse modifiées sous l'effet des variations de la lumière, du renouvellement de la végétation au fil des saisons mais également de la patine du temps.

A la base de la vision des couleurs, la lumière joue un rôle capital dans leur apparence, les transformant selon les heures du jour et les saisons. De plus, l'orientation du soleil détermine des ombres portées qui ont une incidence importante dans l'animation rythmique de l'architecture, dont elle accentue ou modifie les lignes et les proportions.

Effets de surfaces

Le relief et la matière des éléments sur lesquels doit être apposée la couleur doivent être pris en compte dans le choix de la valeur (luminosité) d'une tonalité.

Une surface lisse réfléchit plus fortement la lumière qu'une surface structurée ou rugueuse. Par conséquent, la même tonalité paraîtra plus claire sur une surface lisse, le relief créant des ombres qui obscurcissent la valeur initiale de la couleur. Ainsi, plus la surface est lisse, plus il est important de foncer la clarté d'une couleur. Il est donc souhaitable de choisir une tonalité plus foncée qui paraîtra sur le mur toujours plus claire que sur l'échantillon.

Couleurs et contrastes

Dans un paysage où les tonalités de façade gravitent autour des bruns et des gris colorés, n'ont initialement pas une pigmentation éclatante, il est périlleux d'utiliser des tons vifs, par trop agressifs dans l'environnement.. En revanche, dans certains cas, un accent de couleur vive peut être utilisé pour faire ressortir un ou des éléments ponctuels de l'architecture (porte d'entrée, volets...). Il reste cependant toujours plus élégant de jouer le contraste de valeur afin d'éviter la multiplication des tonalités, l'anarchie visuelle et par là, de préserver une harmonie dominante.

L'appréciation des couleurs se fait toujours par phénomène de contraste, une teinte n'étant jamais isolée mais en contact permanent avec une ou plusieurs teintes voisines. Aussi, tonalité et valeur (luminosité) sont les données fondamentales à prendre en considération lors du choix d'une teinte destinée à prendre place dans le paysage.

A distance, le choix de la valeur vient en priorité (la luminosité étant perçue en amont de la tonalité). Ainsi une teinte trop claire ou vive, telle que blanc ou rose peut amener un contraste visuel trop fort dans un environnement végétalisé, alors qu'un mur de pierre ou d'enduit de valeur moyenne s'y fondera plus harmonieusement.

Dans la volonté de définition d'une palette communale pour l'architecture, adaptée le plus justement possible au paysage, ce sont les couleurs dites permanentes de l'environnement et des matériaux composant un édifice qui sont prises en considération.

Le point de départ est alors le minéral, élément, par rapport à la lumière ou la végétation, le plus stable dans le paysage sur le plan de la couleur et à la base des matériaux d'architecture.

Chaque environnement présentant sa gamme de couleurs particulière, toute introduction de nouvelles teintes par le biais de l'architecture, doit se faire dans un souci d'intégration optimale des nouvelles constructions au paysage existant. Or, aujourd'hui, les matériaux de synthèse offrant de nombreuses possibilités d'utilisation de couleurs intenses, toujours plus éloignées des teintes traditionnelles ou des matériaux naturels, l'emploi aléatoire de la couleur s'avère délicat car le risque est grand de générer des contrastes visuels dissonants avec le paysage dans lequel les constructions ont pour vocation de s'intégrer.

Dans le souci de préserver la spécificité de ce paysage et d'enrayer la propagation anarchique de teintes trop artificielles ou "tapageuses", une stratégie créative et globale de la couleur s'impose qui passe par un recentrage de la politique de construction et de ravalement sur une charte de couleurs concertée, mise au point à partir et dans le respect de la gamme colorée de l'existant.

C'est pourquoi, du fait de l'infinité de possibilités qu'offre la couleur, c'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée du secteur et, par la suite, conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

La synthèse des informations recueillies in situ, permet de mettre au jour des orientations légitimées, des gammes réduites de teintes, souples, permutable permettant diversité et liberté d'expression. L'harmonie des couleurs choisies est un atout considérable mis à la disposition des habitants pour réaliser la meilleure cohérence visuelle d'une habitation avec le site.

Ces gammes colorées sont réparties sous forme de palettes répertoriant les éléments pertinents des constructions:

* La **palette générale** concerne les dominantes chromatiques architecturales représentant la majeure partie de la construction. Elle est constituée par les teintes des surfaces les plus importantes :

- les toitures
- les façades

* La **palette ponctuelle** est relative aux teintes des éléments secondaires ou de plus petite surface tels que :

- les ouvertures et menuiseries: portes, fenêtres, volets...
- le bardage et / ou les lambris de dessous de toit
- les éléments de décor

LES REFERENCES DES COULEURS

La couleur se définit et se mesure selon trois paramètres: la tonalité, la saturation et la clarté.

La **Tonalité** est la qualification pigmentaire de la couleur. Les tonalités de base ou couleurs primaires, sont au nombre de trois: bleu cyan, rouge magenta et jaune.

Mélangées deux à deux, elles produisent les trois couleurs secondaires (vert, violet, orange). Harmonieux pour l'œil, les couples de complémentaires sont formés d'une couleur primaire associée à la secondaire issue du mélange des deux autres primaires. Par exemple, le violet, mélange du bleu et du rouge, est la couleur complémentaire du jaune.

La **Saturation** équivaut à la pureté pigmentaire d'une couleur et se mesure sur une échelle allant de la couleur pure au gris neutre. Plus un ton est vif, plus il est saturé; additionné de gris, il perd en pureté et devient désaturé.

Les gris colorés, qui s'opposent aux couleurs vives, (teintes où la couleur pure est majoritaire), sont constitués de couleurs pures additionnées d'importantes quantités de gris. L'accent mis sur la saturation permet l'obtention de gris colorés subtils en accord avec les matériaux naturels et l'ambiance colorée du paysage.

La **Clarté** ou **Valeur** d'une couleur concerne l'intensité lumineuse et varie du très clair au très foncé. Elle dépend de la quantité de noir ou de blanc ajoutée à la couleur. Plus la valeur est importante, plus la couleur est claire et lumineuse.

Inscrits dans un système universel de définition de la couleur (TSV), les trois nombres associés aux teintes proposées situent la tonalité, la saturation et la clarté(ou valeur).

Par exemple, concernant la teinte référencée 12 70 80 :

- 12 correspond à la position de la tonalité sur cercle chromatique. Ce degré (sur une échelle de 360) correspond à la partie des rouges oranges

Sur une échelle admise de 100 %,

- 70 correspond à la saturation. La proportion de couleur pure est ici deux fois supérieure à celle du gris

- 80 correspond à la clarté. La quantité de lumière renvoyée (luminosité) est ici relativement importante

Est donc ici référencé un rouge orangé assez saturé et relativement lumineux, soit un ocre rouge ou brique.

Teinte 12.70.80



Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose. Un édifice fait partie d'un contexte.

Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Il est souhaitable, dans une volonté de juste intégration à l'environnement d'observer en premier lieu les éléments du paysage et les édifices voisins. Ensuite, il importe de tenir compte des dominantes que les matériaux des constructions voisines expriment en valeur et tonalité (luminosité et ambiance existante)

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour.

En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les couleurs des menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'accorder les couleurs dans une ambiance "ton sur ton" (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans une harmonie plus contrastée.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus partant du paysage et allant du général au particulier :

- **Prise en compte de l'environnement naturel**
- **Prise en compte des teintes des édifices voisins**
- **Choix de la couleur de toiture**
- **Choix de la couleur de façade**
- **Choix de la couleur des menuiseries**
- **Choix de la couleur du bardage et/ou des éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcons, ferronneries...)**





LES SECTEURS D'APPLICATION DU NUANCIER

Nuancier applicable aux périmètres identifiés

I - PALETTE GÉNÉRALE

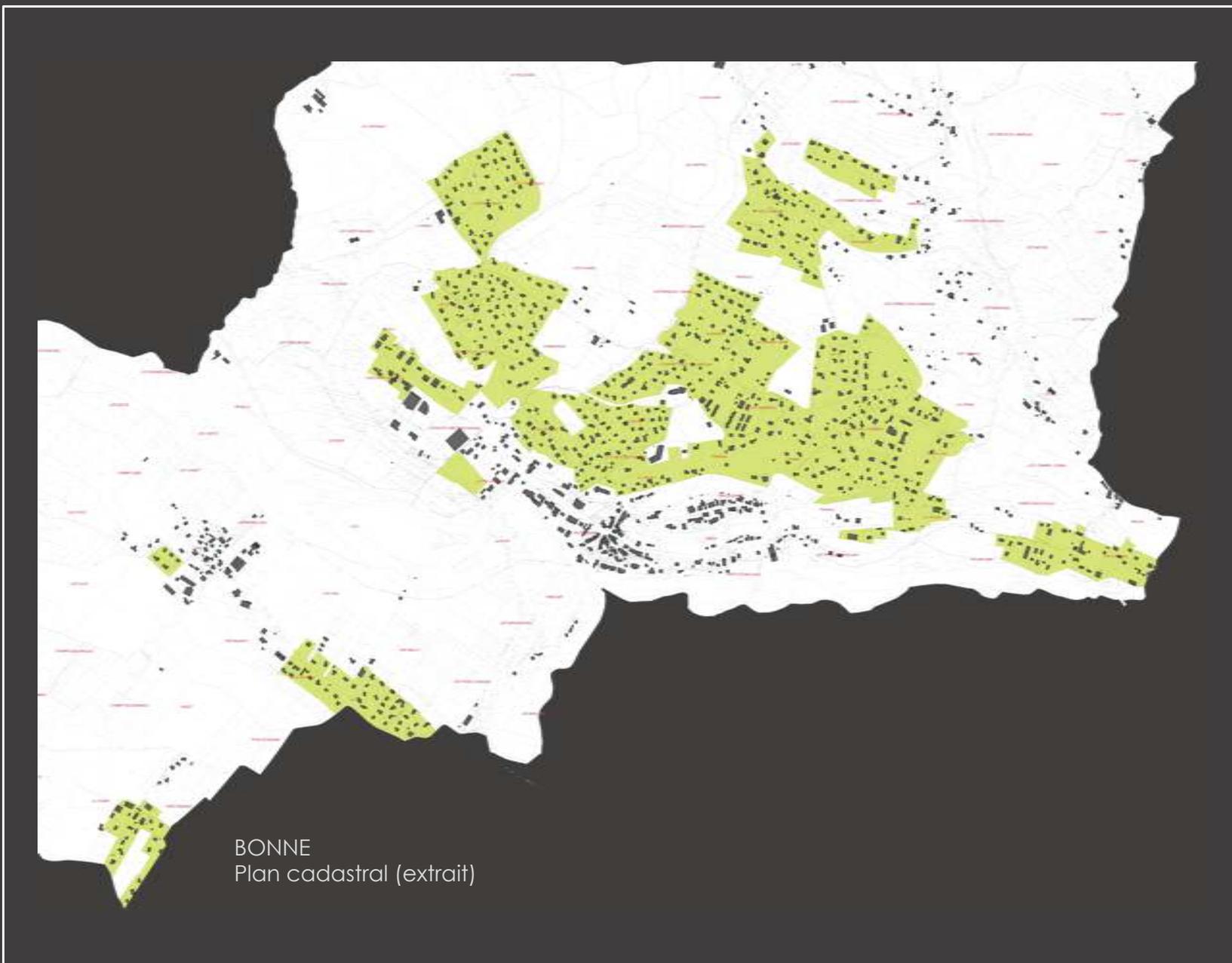
LA TOITURE : 15 couleurs

LA FAÇADE : 20 couleurs
(5 tonalités déclinées sur différents niveaux de clarté et saturation)

II - PALETTE PONCTUELLE

LES MENUISERIES : 20 couleurs

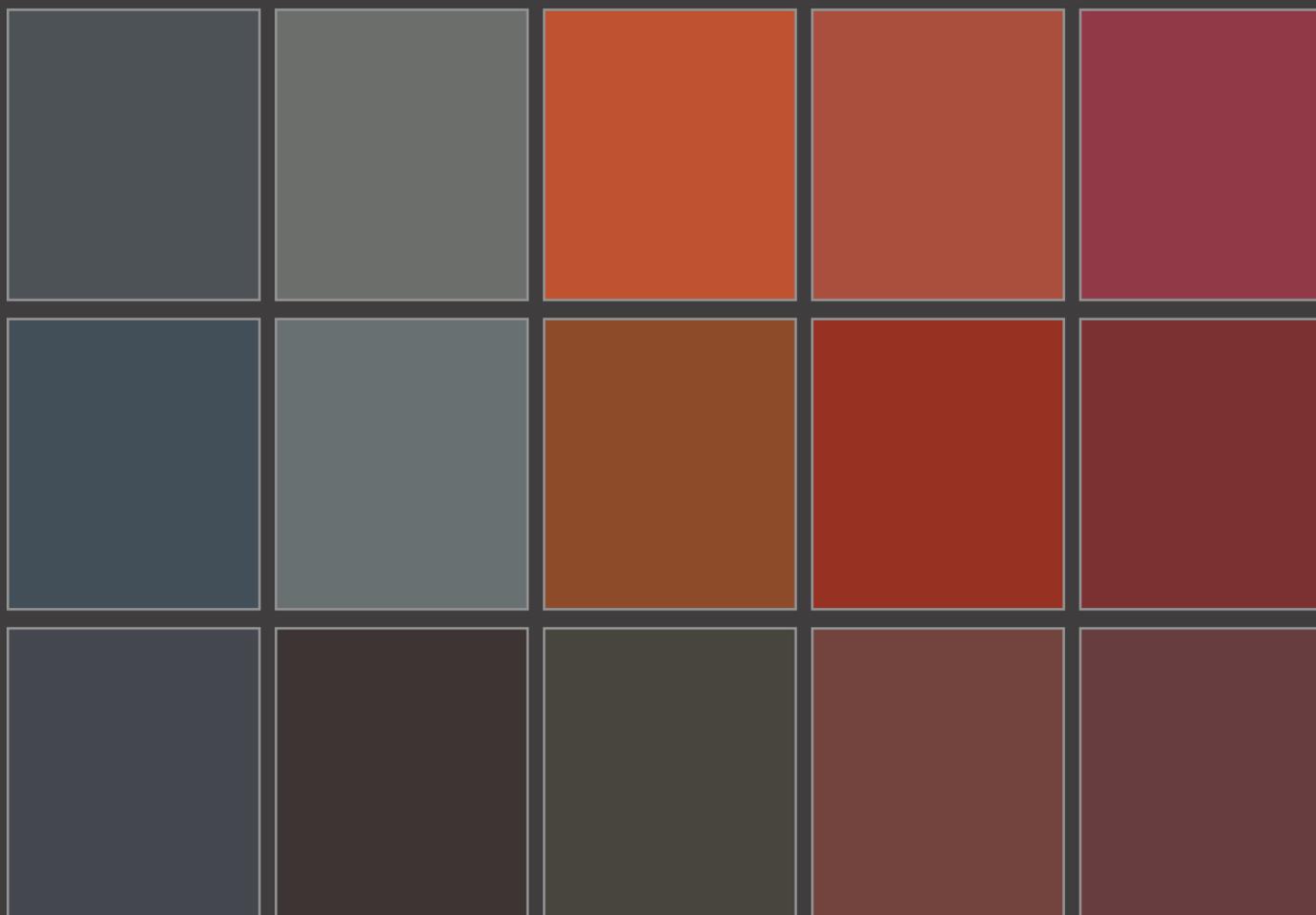
LES BARDAGES et HABILLAGES BOIS : 20 couleurs



BONNE
Secteurs contemporains
Nuancier et prescriptions applicables
aux périmètres identifiés



L'Urbanisation
Contemporaine



REFERENCES RAL

Palette de 15 couleurs

REFERENCES DES TEINTES



T 01 :	RAL 7024
T 02 :	RAL 5008
T 03 :	RAL 7015
T 04 :	RAL 8019
T 05 :	RAL 7012
T 06 :	RAL 7005
T 07 :	RAL 7022
T 08 :	RAL 8004
T 09 :	RAL 2001
T 10 :	RAL 3009
T 11 :	RAL 3013
T 12 :	RAL 3016
T 13 :	RAL 3005
T 14 :	RAL 3011
T 15 :	RAL 4002

Concernant les couleurs des toitures, se référer au nuancier RAL (les tonalités présentées n'étant données qu'à titre indicatif)

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions alentour.

Dans la construction communale existante, la gamme des teintes traditionnelles à dominante d'ocre rouge relativement foncé, s'ouvre à des tons plus vifs (rouge, orangé...) affirmant la présence des nouvelles constructions dans le paysage, ainsi qu'à des gris bleus parfois soutenus. Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans le paysage tout en s'y intégrant dans la "discrétion". C'est pourquoi il s'agit d'éviter les tons vifs ou trop clairs et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

A dominante chaude, la palette des toitures se compose de 15 tonalités de valeur foncée à moyenne. La gamme des brun-rouges présents dans l'environnement est reprise et enrichie de tons grisés, rosés et bleutés qui peuvent s'insérer dans le paysage en accord avec les constructions existantes (dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon).

Dans une gamme de tonalités claires à moyennes à dominance chaude, les couleurs des façades se déclinent en majorité autour des jaunes, ocres, ocres roses, blancs cassés...de très peu à moyennement saturés et de gris colorés froids lumineux. Les couleurs froides, hormis quelques roses pâles, gris verts ou gris bleus, ne sont que rarement présentes sur les constructions individuelles; mais tendent à apparaître.

Pour la plupart, les façades sont associées le plus souvent aux teintes chaudes du bois ou à des couleurs soutenues (vert, bleu, bordeaux), pour ce qui concerne les menuiseries, et de plus en plus au blanc (PVC)

Avec le temps et l'apparition de nouvelles constructions, les façades s'affirment dans des tonalités plus soutenues (jaune, rose, orangé....vert, bleu), générant, par l'arrivée de couleurs affirmées des contrastes parfois notables dans l'environnement bâti et le paysage existants.

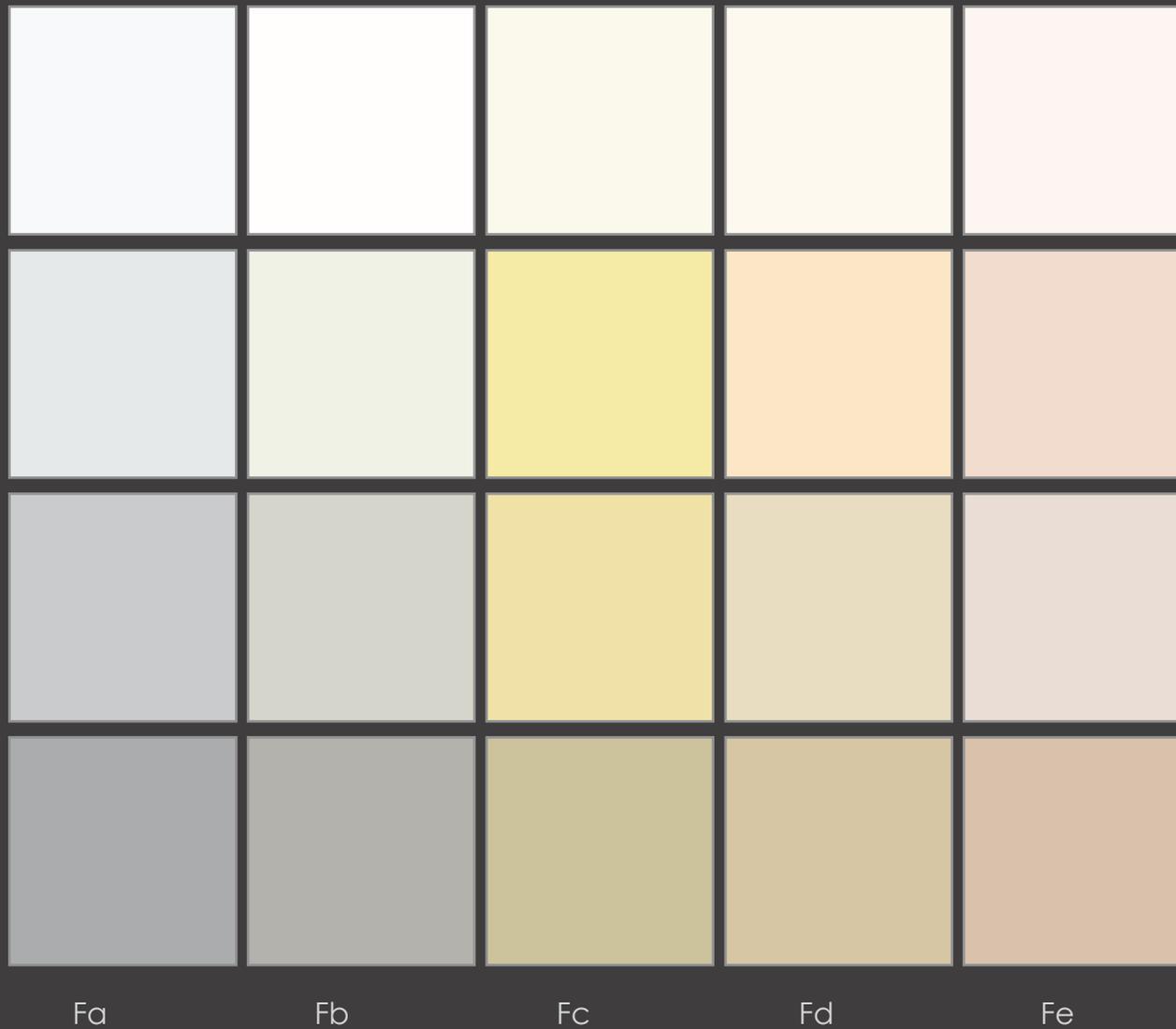
Aussi, du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est préférable, (au regard de l'emplacement de la construction), de limiter l'utilisation des couleurs très vives ou trop foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés et relativement lumineux pour la façade.

Ainsi, pour son impact visuel fort, le blanc pur est à éviter au profit d'un blanc cassé ou d'un gris clair légèrement teinté, choisi au regard des habitations alentour et, dans la recherche d'une intégration harmonieuse à l'environnement existant. Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

Composée de 5 tonalités exprimées dans un dégradé suivant quatre degrés de clarté, (valeurs foncée, moyenne, claire), la palette des façades présente une gamme de 20 couleurs, dont les tons lumineux présents dans le paysage et quelques teintes dérivées. Inspirés de l'existant et ravivés, les jaunes, orangés, roses et gris verts constituent cette palette à dominante chaude

Dans le respect de ses spécificités et de son caractère, la couleur doit contribuer à la valorisation du bâtiment tout en participant dans une logique d'accompagnement à sa juste intégration au cœur d'une commune, dont il importe de préserver l'identité.





Palette de 20 couleurs

REFERENCES DES TEINTES

Fa 04	Fb 04	Fc 04	Fd 04	Fe 04
Fa 03	Fb 02	Fc 03	Fd 03	Fe 03
Fa 02	Fb 02	Fc 02	Fd 02	Fe 02
Fa 01	Fb 01	Fc 01	Fd 01	Fe 01

- Fa 01 : galet foncé (210.02.68)
- Fa 02 : galet moyen (180.01.80)
- Fa 03 : galet (204.02.92)
- Fa 04 : galet clair (210.01.98)

- Fb 01 : tilleul foncé (60.03.70)
- Fb 02 : tilleul moyen (60.04.84)
- Fb 03 : tilleul (58.05.95)
- Fb 04 : tilleul clair (60.01.100)

- Fc 01 : toscane foncé (46.22.80)
- Fc 02 : toscane moyen (47.28.94)
- Fc 03 : toscane (50.30.96)
- Fc 04 : toscane clair (50.07.99)

- Fd 01 : melba foncé (39.22.84)
- Fd 02 : melba moyen (43.16.91)
- Fd 03 : melba (35.20.98)
- Fd 04 : melba clair (39.06.100)

- Fe 01 : dragée foncé (26.20.85)
- Fe 02 : dragée moyen (22.08.91)
- Fe 03 : dragée (23.15.95)
- Fe 04 : dragée clair (16.04.99)

Galet Tilleul Toscane Melba Dragée

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.



RESTRICTION

Au - dessus d'une certaine altitude (côte altimétrique), plusieurs teintes de la palette applicable aux façades sont interdites !!

RESTRICTION !!!

Au regard de l'impact visuel et des contrastes marqués que peuvent générer des constructions aux façades enduites de tons très clairs ou trop lumineux dans le paysage naturel (effet renforcé par un "arrière-plan" montagnard), certaines teintes de la palette applicable aux façades sont interdites au delà d'une certaine altitude.

Côte altimétrique au-delà de laquelle s'applique la restriction: 600 m

Dans la palette applicable aux façades (Cf p 18), les teintes non autorisées au-dessus de 600 m d'altitude:



Fa 03 : galet (204.02.92)

Fa 04 : galet clair (210.01.98)

Fb 03 : tilleul (58.05.95)

Fb 04 : tilleul clair (60.01.100)

Fc 04 : toscane clair (50.07.99)

Fd 04 : melba clair (39.06.100)

Fe 04 : dragée clair (16.04.99)

Galet

Tilleul

Toscane

Melba

Dragée



Les Menuiseries

La couleur des menuiseries peut être choisie pour créer soit une ambiance "ton sur ton" (même tonalité que la façade mais plus affirmée sur le plan de l'intensité colorée (par exemple, volets bordeaux sur façade rosée) en ne faisant compter qu'une différence de valeur (plus clair ou plus foncé), soit pour produire un contraste doux (volets orangés sur façade jaune).

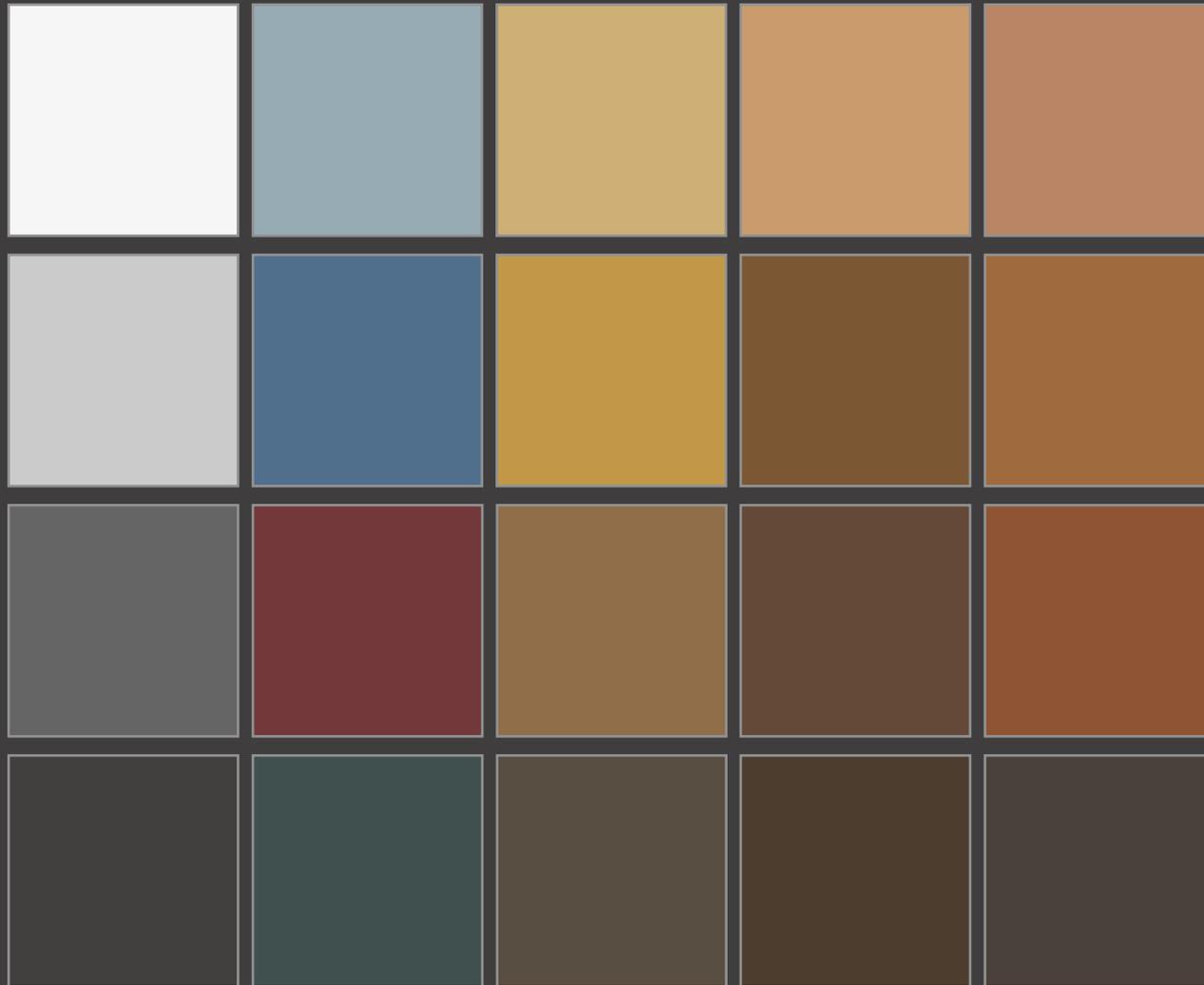
Sur des façades "grisées" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus claires et colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée.

Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et "artificiel" dans un paysage rural, doit être modéré au profit d'un blanc ou gris clair légèrement teinté ou de couleurs adoucies, en accord avec la façade. Il importe de conserver le rapport clair/obscur entre façade et menuiseries en évitant les contrastes trop marqués, en tonalité et /ou en clarté.

Le Bardage

"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment", l'habillage bois doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à la valeur (luminosité). Toutefois, pour un matériau comme le PVC, il s'agit, pour préserver "l'image" de la construction, de privilégier les tons foncés, les teintes vives ou trop claires restant déconseillées du fait de leur impact dans le paysage.

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées. Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.



Palette de 20 couleurs

REFERENCES DES TEINTES

M 04	M 08	M 12	M 16	M 20
M 03	M 07	M 11	M 15	M 19
M 02	M 06	M 10	M 14	M 18
M 01	M 05	M 09	M 13	M 17

M 01 : asphalte (00.05.26)
 M 02 : bitume (00.00.40)
 M 03 : acier (00.00.80)
 M 04 : nuage (00.00.96)

M 05 : céladon (173.20.32)
 M 06 : grenat (355.51.44)
 M 07 : denim (210.40.55)
 M 08 : ciel (197.16.70)

M 09 : bistre (33.25.35)
 M 10 : ambre (31.47.56)
 M 11 : sépia (38.56.75)
 M 12 : raphia (39.40.80)

M 13 : taupe (29.38.30)
 M 14 : chocolat (22.43.40)
 M 15 : caramel (29.54.48)
 M 16 : ficelle (29.43.78)

M 17 : brou de noix (21.19.29)
 M 18 : sienne (19.60.55)
 M 19 : châtaigne (25.57.62)
 M 20 : cannelle (22.43.72)

Destinées aux éléments de l'architecture tels que les portes et volets, les couleurs de cette palette sont inspirées des dominantes existantes parmi les teintes inhérentes aux constructions anciennes mais également celles des nouvelles constructions apparaissant dans le paysage.

Partagée entre des tons froids (bleu, vert, violette...), des tons chauds (dérivés des teintes du bois) et quelques tons neutres (pour les matériaux de style PVC), la palette se compose de 20 tonalités, de valeur foncée à claire et de saturation relativement élevée

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.

REFERENCES DES TEINTES

B 04	B 08	B 12	B 16	B 20
B 03	B 07	B 11	B 15	B 19
B 02	B 06	B 10	B 14	B 18
B 01	B 05	B 09	B 13	B 17

B 01 : bitume (00.00.40)
 B 02 : ciment (00.00.60)
 B 03 : acier (00.00.80)
 B 04 : nuage (00.00.96)

B 05 : taupe (15.04.35)
 B 06 : plomb (54.08.50)
 B 07 : souris (36.06.65)
 B 08 : perle (53.04.88)

B 09 : bistre (33.25.35)
 B 10 : ambre (31.47.56)
 B 11 : sépia (38.56.75)
 B 12 : raphia (39.40.80)

B 13 : taupe (29.38.30)
 B 14 : chocolat (22.43.40)
 B 15 : caramel (29.54.48)
 B 16 : ficelle (29.43.78)

B 17 : brou de noix (21.19.29)
 B 18 : sienne (19.60.55)
 B 19 : châtaigne (25.57.62)
 B 20 : cannelle (22.43.72)

Cette palette s'applique aux bardages partiels des constructions ainsi qu'aux habillages bois (parement total de la façade)

Sporadiquement présent sur les constructions contemporaines, plaqué sur la façade à partir du premier étage ou au dessus jusqu'à la toiture, l'habillage bois (qui concerne le bardage partiel traditionnel et de plus en plus le parement total de la façade), est un élément à considérer pour la dimension colorée qu'il apporte à la construction.

Initialement cet habillage, le plus souvent identique aux menuiseries, équivalent en valeur ou plus foncé, est "posé", sur une façade claire; avec l'apparition des nouveaux styles de construction, il prend de nouvelles formes et dans de nouvelles couleurs. Il peut s'inscrire en ton sur ton sur la façade ou favoriser un contraste plus fort, dans des teintes à la fois différentes des menuiseries et éloignées de celles du bois (bardage bleu, maison blanche...). **Aussi afin de limiter les accords dissonants dans un paysage spécifique, importe-t-il de tenir compte de la situation de la construction et se laisser guider par l'ambiance colorée donnée par le bâti alentour.**

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.

ASPECT ET COULEURS DES FACADES

Les propositions architecturales doivent contribuer à une mise en valeur pertinente des quartiers dans lesquels les projets s'inscrivent.

Cette mise en valeur peut se justifier par la prise en compte soit d'une part, de références architecturales présentes sur le territoire, sans verser vers le façadisme ou le mimétisme, soit d'autre part, par une recherche visant à favoriser l'introduction d'une plus grande diversité architecturale cohérente avec son environnement.

Les constructions nouvelles doivent établir une continuité évidente de perception et d'aménagement avec le bâti environnant. Pour ce faire, elles seront composées dans un rapport étroit avec les constructions voisines en intégrant les grands principes de leur volumétrie et le lien avec l'espace public; de même la couleur, en rapport avec l'ambiance existante doit contribuer à la pérennisation d'une unité au sein du quartier.

LES FACADES ENDUITES

Les teintes des façades seront claires et subtilement teintées: pastel (couleur + blanc) ou gris coloré (couleur + gris clair ou moyen).

Les couleurs chaudes sont à préférer aux couleurs froides et doivent graviter majoritairement autour des jaunes: blanc cassé chaud, ocre, ocre jaune, jaune clair, orangé, ocre rose.

Les tons froids doivent être modérés, plutôt clairs ou grisés mais restent à éviter

Les tons vifs ou fort saturés, susceptibles de générer un contraste important dans le paysage et menacer l'harmonie avec les constructions avoisinantes sont interdits

Le blanc cru (pur) est interdit. Les tons foncés sont interdits

LES FACADES BOIS

Pour l'habillage bois, toutes les teintes issues de la famille des tonalités des bois naturels sont autorisées. Toute autre couleur est interdite.

L'aspect architectural tiendra compte de celui des constructions existantes qui caractérisent le quartier dans lequel elles seront édifiées, dans la volonté de prolongement de "séquences d'architecture" homogènes afin que le bâtiment s'intègre au mieux à la culture, l'architecture, la forme urbaine et le paysage local.

LES OUVERTURES

Les teintes dérivées des tons du bois (du brun au beige du bois clair non traité) sont conseillées.

Les couleurs autres (vert, bleu, rouge) seront plutôt foncées, sur de petites surfaces et dans un accord nuancé avec celle du fond de façade (couleur des volets issue de celle de la façade. Exemple : framboise sur rose pâle, marron sur jaune...)

Le blanc cru (pur) est interdit

Pour les ouvertures en bois comme en PVC, la teinte doit rester en harmonie entre portes et volets, avec le bardage selon les cas et le caractère de la construction





LES SECTEURS D'APPLICATION DU NUANCIER

Nuancier applicable aux périmètres identifiés ainsi qu'aux bâtiments classés en zones Ab, Nb et aux bâtiments repérés patrimoniaux L 123.1-7 du CU

I - PALETTE GÉNÉRALE

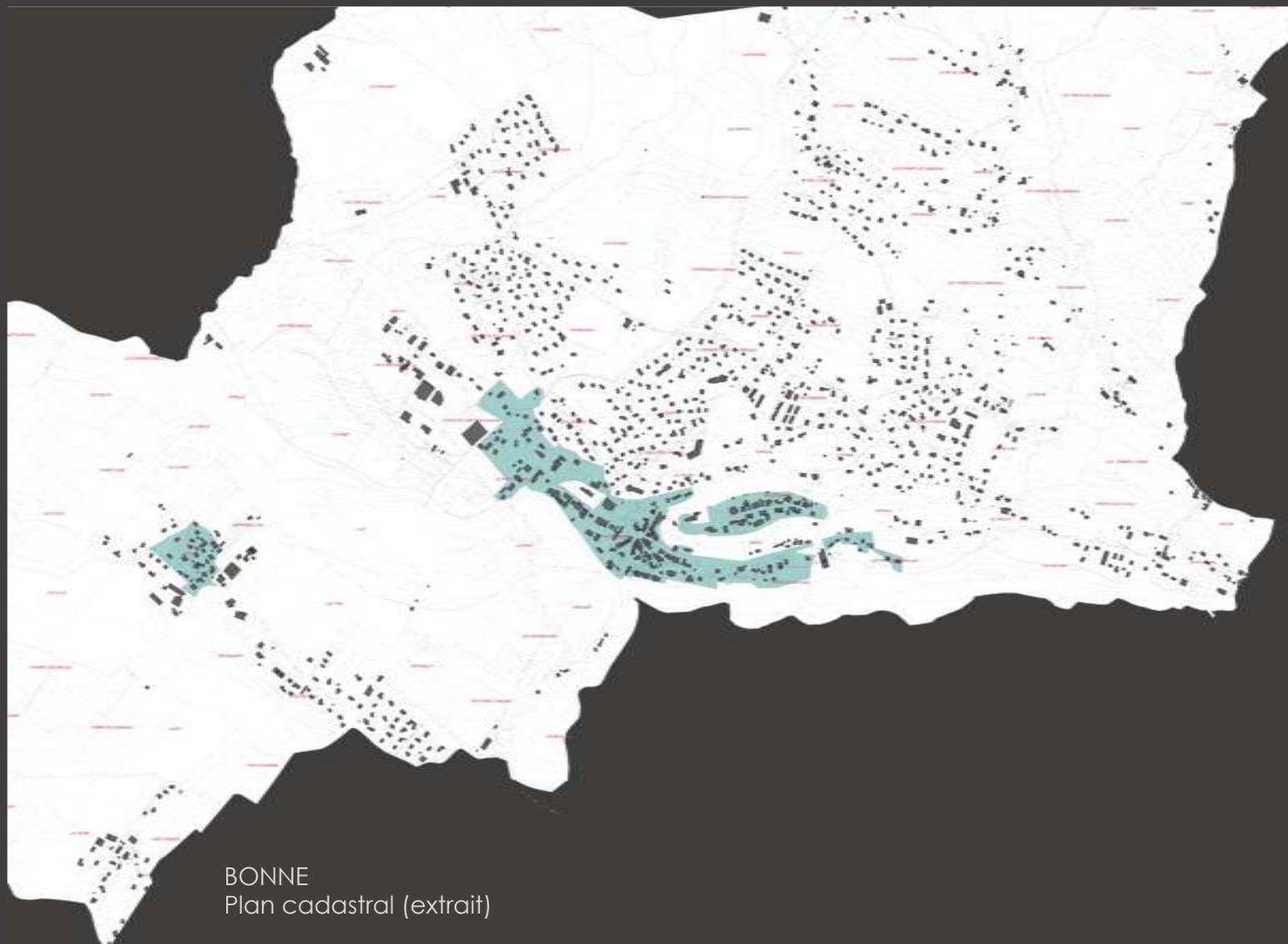
LA TOITURE : 17 couleurs

LA FAÇADE : 28 couleurs
(7 tonalités déclinées sur différents niveaux de clarté et saturation)

II - PALETTE PONCTUELLE

LES MENUISERIES : 32 couleurs

BARDAGES et HABILLAGES BOIS : 16 couleurs

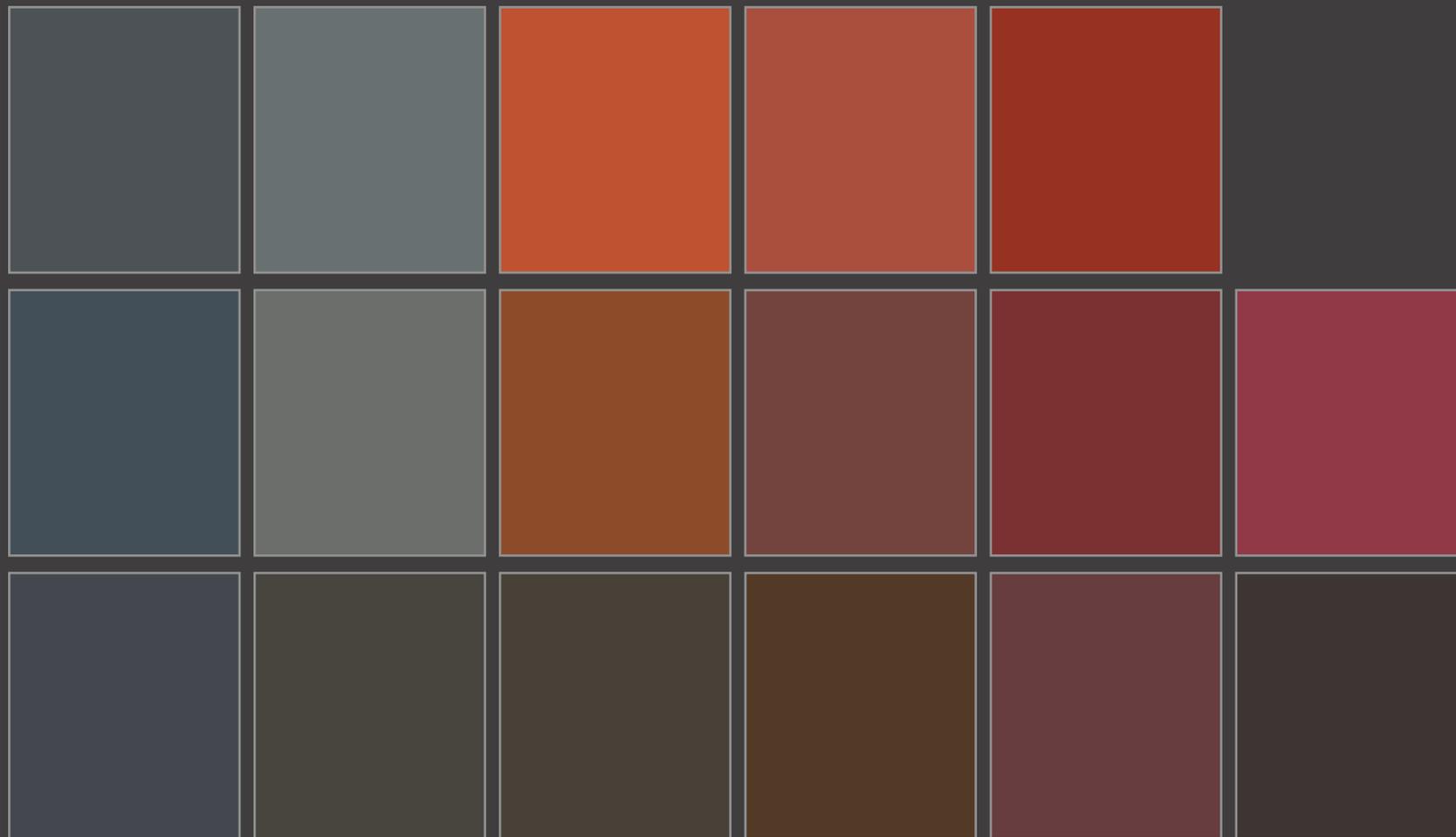


BONNE Secteurs patrimoniaux

Nuancier applicable aux périmètres identifiés ainsi qu'aux bâtiments classés en zones Ab, Nb et aux bâtiments repérés patrimoniaux L 123.1-7 du CU



L'HABITAT
TRADITIONNEL



REFERENCES RAL

Palette de 17 couleurs

REFERENCES DES TEINTES



Th 01 :	RAL 7024
Th 02 :	RAL 5008
Th 03 :	RAL 7015
Th 04 :	RAL 7022
Th 05 :	RAL 7005
Th 06 :	RAL 7012
Th 07 :	RAL 7013
Th 08 :	RAL 8004
Th 09 :	RAL 2001
Th 10 :	RAL 8028
Th 11 :	RAL 3009
Th 12 :	RAL 3016
Th 13 :	RAL 3005
Th 14 :	RAL 3011
Th 15 :	RAL 3013
Th 16 :	RAL 8019
Th 17 :	RAL 4002

Concernant les couleurs des toitures, se référer au nuancier RAL (les tonalités présentées n'étant données qu'à titre indicatif)

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact et son rôle dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions alentour.

Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit et le caractère des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans l'environnement tout en s'y intégrant dans la "discrétion". C'est pourquoi, lors d'une réhabilitation par exemple, il importe d'éviter les teintes trop vives ou trop claires et de se laisser guider par les indications données par les constructions de même style.

A dominante chaude, la palette des toitures se compose de 17 tonalités de valeur foncée à moyenne. La gamme des brun-rouges présents dans l'environnement est reprise et enrichie de tons grisés qui peuvent s'insérer dans le paysage en accord avec les constructions existantes (Dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon).



Dans une ambiance colorée issue originellement des matériaux naturels, les teintes des façades du secteur du centre gravitent autour des gris colorés plutôt chauds mais s'affirment parfois dans des tons soutenus ou des gris foncés (avec des menuiseries colorées et claires).

La façade peut être relativement colorée, mais l'emploi de tons trop vifs ou trop en contraste avec le paysage environnant reste à éviter (plus encore dans les hameaux). Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

Du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est donc préférable, (au regard de l'emplacement de la construction et de son "impact paysager"), de réserver l'utilisation des couleurs vives ou foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés pour la façade.

La palette de couleurs des façades, inspirée des tons lumineux et gris colorés des constructions anciennes des hameaux, assortis de quelques teintes dérivées, est constituée de 7 tonalités exprimées, chacune dans divers niveaux de saturation (de la couleur pure au gris) et dans un dégradé suivant différents niveaux de clarté (valeur foncée, moyenne, claire).

Composées de 28 teintes, cette palette présente des gris froids à peine teintés, des gris colorés jaunes, ocres et roses et de quelques couleurs un peu plus vives et lumineuses que celles de l'existant afin d'amener à une "transition" douce avec les constructions modernes à venir alentour.

Dans le respect de ses spécificités, son caractère, sa morphologie, son histoire, la couleur doit contribuer à la fois à la valorisation de la construction, à la fois, dans une logique d'accompagnement et une volonté d'homogénéité au sein du quartier, à sa juste intégration dans le centre-bourg, dont il importe de préserver l'identité (et venir l'enrichir).



Palette de 28 couleurs

REFERENCES DES TEINTES

Fha 04	Fhb 04	Fhc 04	Fhd 04	Fhe 03	Fhf 04	Fhg 04
Fha 03	Fhb 03	Fhc 03	Fhd 03	Fhe 03	Fhf 03	Fhg 03
Fha 02	Fhb 02	Fhc 02	Fhd 02	Fhe 02	Fhf 02	Fhg 02
Fha 01	Fhb 01	Fhc 01	Fhd 01	Fhe 01	Fhf 01	Fhg 01

Cendre

Argile

Lichen

Vanille

Sable

Sorbet

Tourterelle

Fha 01 : cendre foncé (60.02.49)
 Fha 02 : cendre moyen (60.03.65)
 Fha 03 : cendre (60.01.85)
 Fha 04 : cendre clair..... (60.01.96)

Fhb 01 : argile foncé (52.13.45)
 Fhb 02 : argile (56.10.54)
 Fhb 03 : argile (54.15.77)
 Fhb 04 : argile clair (55.10.90)

Fhc 01 : lichen foncé (49.11.56)
 Fhc 02 : lichen moyen (49.20.78)
 Fhc 03 : lichen (48.32.90)
 Fhc 04 : lichen clair (49.09.95)

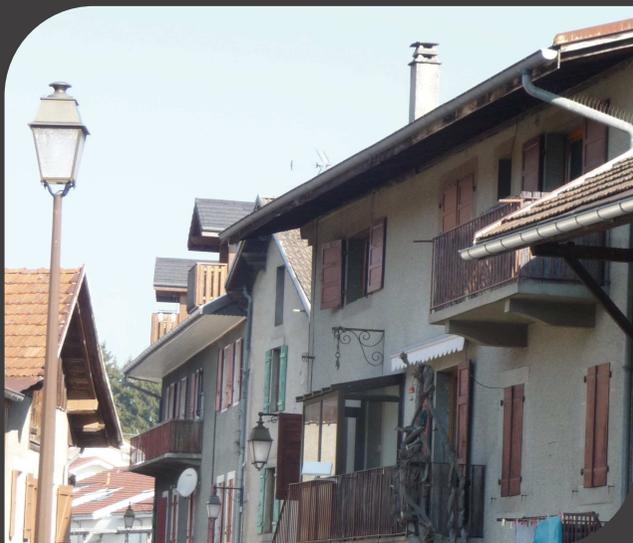
Fhd 01 : vanille foncé (41.21.65)
 Fhd 02 : vanille moyen (41.30.78)
 Fhd 03 : vanille (41.34.90)
 Fhd 04 : vanille clair (43.16.96)

Fhe 01 : sable foncé (35.16.58)
 Fhe 02 : sable moyen..... (35.24.70)
 Fhe 03 : sable (35.12.76)
 Fhe 04 : sable clair..... (34.06.92)

Fhf 01 : sorbet foncé..... (24.20.66)
 Fhf 02 : sorbet moyen..... (35.19.80)
 Fhf 03 : sorbet (31.24.82)
 Fhf 04 : sorbet clair (40.05.96)

Fhg 01 : tourterelle foncé (23.10.60)
 Fhg 02 : tourterelle moyen (22.10.74)
 Fhg 03 : tourterelle (16.08.90)
 Fhg 04 : tourterelle clair (24.02.96)

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.



Destinée aux éléments de l'architecture tels que les portes et les volets, et s'appliquant également en partie, aux bardages partiels et habillages bois, la palette, composée de 32 tonalités, partagée entre tons chauds et tons froids, s'inspire de la gamme riche de tonalités du bois, des teintes "historiques" propres aux constructions anciennes, dont les façades le plus souvent grisées, sont dynamisées par des tons francs (vert foncé, bleu, bordeaux...) plus ou moins soutenus mais en harmonie avec l'histoire des constructions et le paysage environnant.

Les Menuiseries :

En cas de réhabilitation, dans un souci de préservation du caractère patrimonial du bâtiment, les matériaux autres que le bois ou le métal peint sont à éviter de même que les tons trop clairs. Sur des façades "grisées" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus claires et colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée.

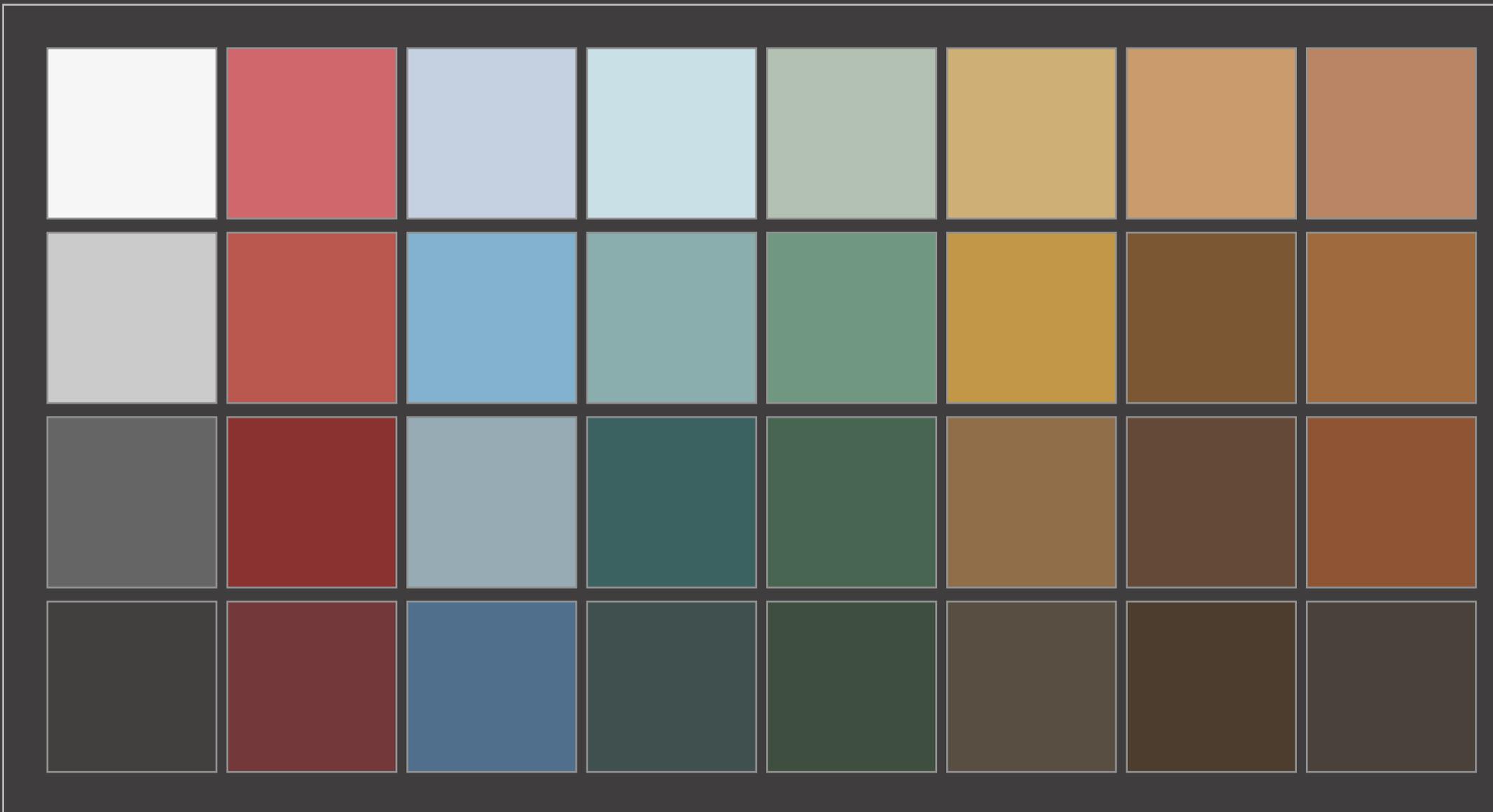
Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et "artificiel" dans un paysage rural, doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté ou de couleurs claires, adoucies, en accord avec la façade.

Le Bardage :

"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment", cet habillage, en bois le plus souvent, doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à leur valeur (luminosité).

Toutefois, pour un matériau autre, (comme le PVC), il importe de préserver "l'image" de la construction, par la couleur notamment, en privilégiant les tons foncés. Les teintes trop vives ou trop claires restent déconseillées du fait de leur impact fort dans le paysage.

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et de faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées entre elles et avec l'environnement. Une couleur ne venant jamais seule, il reste nécessaire avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante alentour (chaude, grisée, contrastée....) afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.



Palette de 32 couleurs

REFERENCES DES TEINTES

Mh 04	Mh 08	Mh 12	Mh 16	Mh 20	Mh 24	Mh 28	Mh 32
Mh 03	Mh 07	Mh 11	Mh 15	Mh 19	Mh 23	Mh 27	Mh 31
Mh 02	Mh 06	Mh 10	Mh 14	Mh 18	Mh 22	Mh 26	Mh 30
Mh 01	Mh 05	Mh 09	Mh 13	Mh 17	Mh 21	Mh 25	Mh 29

Mh 01 : asphalte (00.05.26)
 Mh 02 : bitume (00.00.40)
 Mh 03 : acier (00.00.80)
 Mh 04 : nuage (00.00.96)

Mh 05 : grenat (355.51.44)
 Mh 06 : cerise (358.64.53)
 Mh 07 : fraise des bois (03.56.72)
 Mh 08 : boudoir (355.50.80)

Mh 09 : denim (210.40.55)
 Mh 10 : ciel (197.16.70)
 Mh 11 : lapis lazuli .. (202.35.80)
 Mh 12 : minerai (212.12.88)

Mh 13 : céladon (173.20.32)
 Mh 14 : paon (178.36.38)
 Mh 15 : sarcelle (180.20.68)
 Mh 16 : menthol (191.12.90)

Mh 17 : sapin (131.22.31)
 Mh 18 : bocage ... (140.29.40)
 Mh 19 : prairie (145.26.60)
 Mh 20 : olive (116.08.76)

Mh 21 : bistre (33.25.35)
 Mh 22 : ambre (31.47.56)
 Mh 23 : sépia (38.56.75)
 Mh 24 : raphia (39.40.80)

Mh 25 : taupe (29.38.30)
 Mh 26 : chocolat (22.43.40)
 Mh 27 : caramel (29.54.48)
 Mh 28 : ficelle (29.43.78)

Mh 29 : brou de noix (21.19.29)
 Mh 30 : sienne (19.60.55)
 Mh 31 : châtaigne (25.57.62)
 Mh 32 : cannelle (22.43.72)

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.

REFERENCES DES TEINTES

Bh 04	Bh 08	Bh 12	Bh 16
Bh 03	Bh 07	Bh 11	Bh 15
Bh 02	Bh 06	Bh 10	Bh 14
Bh 01	Bh 05	Bh 09	Bh 13

Bh 01 : taupe (15.04.35)
 Bh 02 : plomb (54.08.50)
 Bh 03 : souris (36.06.65)
 Bh 04 : perle (53.04.88)

Bh 05 : bistre (33.25.35)
 Bh 06 : ambre (31.47.56)
 Bh 07 : sépia (38.56.75)
 Bh 08 : raphia (39.40.80)

Bh 09 : taupe (29.38.30)
 Bh 10 : chocolat (22.43.40)
 Bh 11 : caramel (29.54.48)
 Bh 12 : ficelle (29.43.78)

Bh 13 : brou de noix (21.19.29)
 Bh 14 : sienne (19.60.55)
 Bh 15 : châtaigne (25.57.62)
 Bh 16 : cannelle (22.43.72)

Cette palette s'applique aux bardages partiels des constructions ainsi qu'aux habillages bois (parement total de la façade)

Plaqué sur la façade à partir du premier étage ou au dessus jusqu'à la toiture, l'habillage bois, qui concerne pour la plupart des constructions anciennes, le bardage partiel traditionnel (et non le parement total de la façade), est un élément à considérer pour la dimension colorée qu'il apporte à la construction.

Avec le temps, les formes et les couleurs évoluent et le bardage bois peut s'inscrire soit sur une petite surface sous le toit, soit "investir" les collectifs du centre (balcons), dans des tonalités de la gamme bois rarement en accord avec les menuiseries (bardage bois - volets verts ou bleus...); soit se colorer dans des blancs et gris pour habiller entièrement la construction et contraster de fait en style et en couleur avec l'environnement alentour.

Aussi en cas de réhabilitation importe-t-il de rester en accord avec le caractère de la construction et éviter que la surface, la forme et/ou la couleur du bardage ne crée trop de contraste de style ou de tonalité avec l'architecture concernée et le contexte bâti environnant.

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.

SUGGESTIONS D'ACCORDS DE COLORATION : TOITURES / FACADES

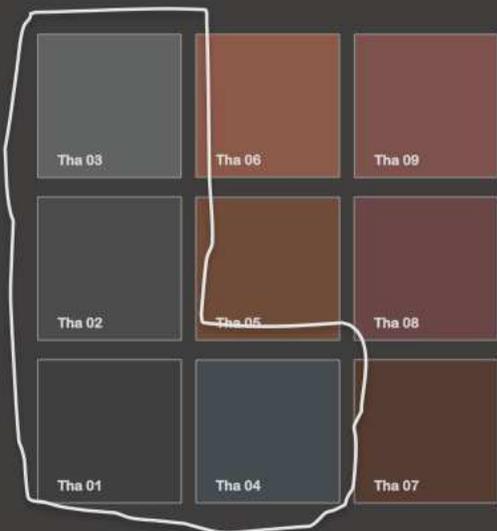


TOITURES : couleurs chaudes

PLUTÔT AVEC



FAÇADES : couleurs chaudes



TOITURES : couleurs grisées

PLUTÔT AVEC



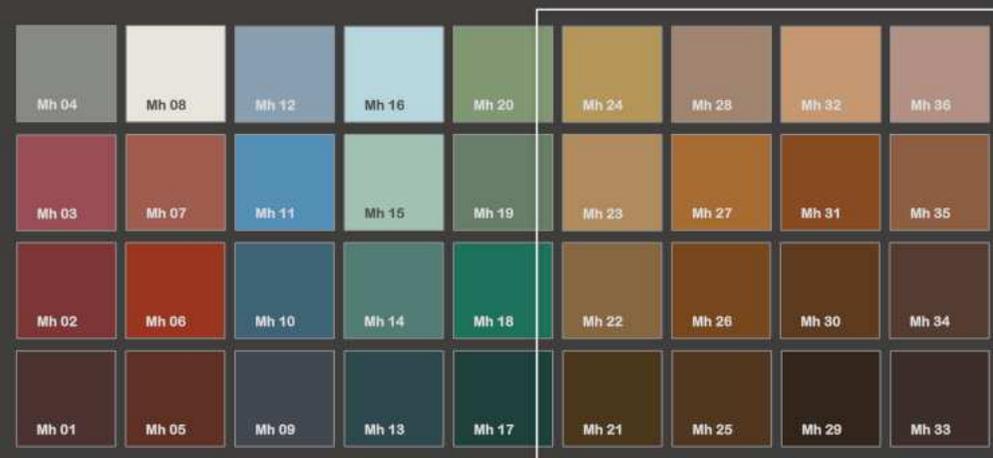
FAÇADES : couleurs plutôt froides et claires

SUGGESTIONS D'ACCORDS DE COLORATION : FACADES / MENUISERIES



FAÇADES : toutes couleurs

PLUTÔT AVEC



MENUISERIES: teintes du bois



FAÇADES : couleurs grisées

PLUTÔT AVEC



MENUISERIES: "couleur"

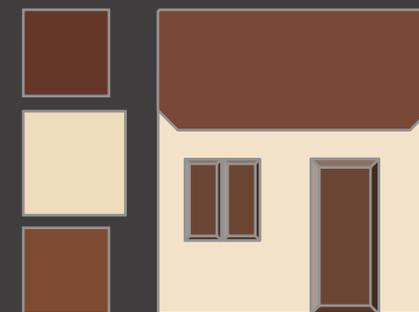
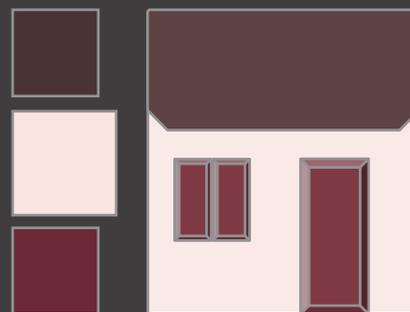
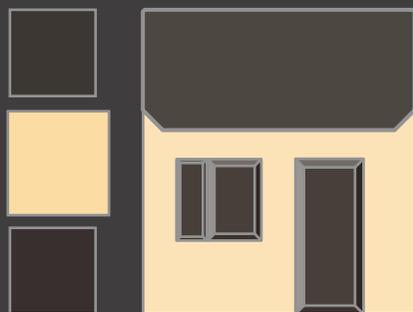
EXEMPLES DE COLORATION

Coloration Ton sur Ton

Déclinée en valeur et en saturation, (du clair au foncé et de la couleur pure au gris), une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir l'ensemble d'une construction.

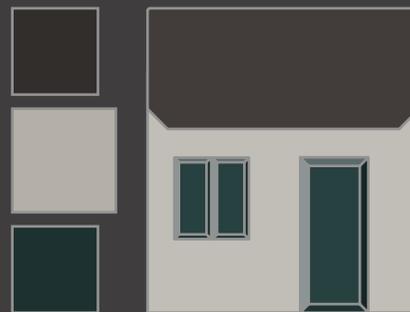
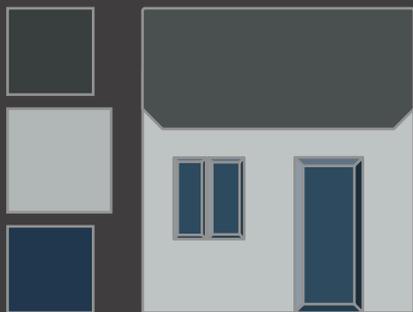
Sont ici présentés des exemples de coloration, dans la nuance, d'une habitation pour laquelle toiture, fond de façade et menuiseries sont choisis autour d'une même couleur (jaune, rose, marron et bleu, vert, ocre).

Une coloration en camaïeu atténué le contraste clair/obscur généré par une façade très claire associée à des volets foncés, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.



Les constructions récentes

Les constructions anciennes



A PARTIR DU NUANCIER

C'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée d'un secteur et par la suite conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

Toutefois, la nécessité de tenir compte de l'existant s'impose et à partir des palettes adaptées au contexte, dans une approche rationnelle de l'application de la couleur à l'architecture, plusieurs orientations pertinentes à suivre

LES PARTI-PRIS DE COLORATION :

LE TON SUR TON

- Reprenant les teintes de l'environnement immédiat, la construction se fond dans le décor. En ton sur ton, elle s'intègre subtilement à la gamme existante.

LA PROXIMITÉ

- La construction s'affirmant dans des couleurs proches de celles des bâtiments alentour vient compléter et enrichir l'ambiance existante (camaïeu).

LE CONTRASTE

- Mise en valeur par des teintes contrastant avec l'ambiance colorée existante, mais complémentaires à la palette actuelle, la construction apporte une nouvelle dimension à l'ensemble.

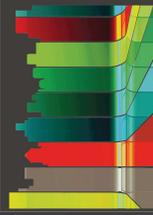
LA NEUTRALITÉ

- Dans des tons grisés (gris colorés), neutres dans un environnement coloré, la construction s'intègre discrètement, générant confort visuel, calme et humilité à l'ensemble

Le style, le caractère, l'orientation et la situation, (donc la perception et l'impact) de la construction dans le paysage, restent des paramètres à considérer afin de déduire la juste orientation à adopter au moment de la coloration.



sophie garcia
coloriste



+ 33{0}6 23 90 02 75

yello@sophiegarciacoloriste.com

Image Factory - Les Papeteries - 3, esplanade Augustin Aussédot - 74960 Cran Gevrier

Siret : 509 607 099 00025 - TVA Intracommunautaire : FR41 509607099 - Siège Social : 17 av du Thiou - 74000 Annecy